

Rapport annuel 2018 à Monteceneri

Les centres logistiques aussi touchés par les mesures d'économies

Il y avait beaucoup de monde dans la salle polyvalente de la place d'arme du Centre logistique de l'armée Monteceneri pour assister, en février dernier, au rapport annuel 2018. Le nouveau Chef du Centre, Renato Bacciarini, a fait un tour d'horizon des changements et des défis auxquels doivent faire face les collaboratrices et collaborateurs. La réorganisation dans le domaine immobilier et de l'infrastructure a eu comme conséquence une diminution de 21 postes de travail, sans licenciement. Pour l'année en cours, M. Bacciarini a fixé comme objectif une amélioration des processus de travail afin que chacun et chacune sache encore mieux ce qu'il doit faire.

Dans son allocution, le divisionnaire Thomas Kaiser a remercié le personnel pour son engagement et a rappelé que leur seul objectif est de servir la troupe. Il a informé que les mesures d'économies voulues par le Parlement touchent aussi les centres logistiques. D'ici le 1^{er} janvier 2021, 280 postes de travail seront supprimés en Suisse dans le cadre de la réorganisation de l'armée (DEVA) mais cela se fera sans licenciement, dans le respect du plan social, a-t-il déclaré. Il a terminé en remerciant M. Fulvio Chinotti, le chef de centre partant, pour son travail durant 10 ans. Pour sa part l'APC, en collaboration avec le syndicat Transfair, prévoit de faire un sondage d'opinion

commun auprès des membres et des employé-e-s du Centre Monteceneri afin d'évaluer la situation actuelle en matière de conditions et d'ambiance de travail. L'action sera organisée durant l'année en cours.

Le centre de Monteceneri est un des cinq centres logistiques de l'armée qui veillent de façon décentralisée à ce que les troupes des Forces terrestres et des Forces aériennes, trouvent un appui dans tous les domaines logistiques. 275 personnes travaillent dans ce centre dont 187 au Tessin et 88 dans le canton d'Uri.

Luc Python

Domaine des EPF

La réduction drastique des rentes pourra être atténuée en partie

Le 29 janvier dernier, la Commission de la caisse fédérale de pensions Publica a entériné sa décision d'abaisser les paramètres techniques: au 1^{er} janvier 2019, le taux d'intérêt technique passera de 2,75% actuellement à 2%, et le taux de conversion de 5,65% à 5,09%. Le but de l'opération est de garantir l'équilibre financier à long terme de la caisse de pensions, un équilibre aujourd'hui compromis en raison surtout de l'allongement de l'espérance de vie et de la situation de rendement défavorable sur les marchés des taux d'intérêts.

L'APC s'est engagée dès le début, tant au sein de la Commission de la caisse que dans la Commission paritaire afin que ces réductions drastiques mais inéluctables soient atténuées autant que possible et rendues socialement supportables pour les assuré-e-s. Au final, les décisions suivantes ont été prises pour la caisse de pension Publica du domaine des EPF:

- Les excédents accumulés ces dernières années et mis de côté dans des provisions seront distribués aux assuré-e-s pour compenser la baisse du taux de conversion. Le capital de vieillesse des assuré-e-s actifs âgés de plus de 45 ans au moment des mesures, sera ainsi augmenté d'une valeur se situant entre 2.6% et 11%, selon l'âge.
- Les primes de risque seront abaissées de 2% à 1.5%. Elles seront prises en charge à raison de 0.95% par l'employeur et 0.55% par l'employé-e.
- Les cotisations d'épargne seront relevées. Pour les classes d'âge de 22 à 44 ans l'augmentation des cotisations sera de 0.5%. Pour les 45 à 70 ans, l'augmentation sera de 2.5%. L'employeur supportera 64% de cette augmentation et l'employé-e 36%.
- Les personnes qui auront 60 ans et plus au 1.1.2019 ne subiront quasiment aucune perte (avec quelques restrictions).



© EPFL

Pour l'APC, ces adaptations ne sont pas réjouissantes, mais elles visent la pérennité de Publica. Il est important que les employé-e-s du domaine des EPF continuent à avoir pleinement confiance dans leur caisse de pension. Ces mesures, qui ont été négociées, ont permis d'éviter une baisse des prestations de 10%, ce qui aurait été insupportable pour les employé-e-s. La décision de la Commission de caisse était prévisible et les mesures prises ont été faites dans la transparence. Certaines catégories d'employé-e-s seront plus touchées que d'autres, mais on a tenu compte des catégories à risques (les plus de 60 ans).

En tant que partenaire social, l'APC continuera à s'engager pour le respect de la transparence et de l'équité des mesures prises au sein de la caisse de pension Publica, dans l'intérêt du personnel de la Confédération et du Domaine des EPF.

Les employé-e-s âgés de 60 ans et plus recevront au mois de mai prochain un document comparant les prestations actuelles avec la nouvelle variante afin de leur permettre de choisir s'ils souhaitent bénéficier de leur retraite avant l'entrée en vigueur de l'adaptation.

Les autres employé-e-s recevront leur certificat de prévoyance au début de l'année 2019, avec le nouveau taux de conversion.

Luc Python